



DECISION DU MAIRE

n° 2022/15

Objet : Contrat de maintenance progiciels SIECLE, SIECLE IMAGE, ETERNITE, ETERNITE-CARTO+ et AVENIR avec la société Logitud Solutions

Monsieur le Maire de la Commune de Saint Mitre les Remparts,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération N°2020/11 du 21 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

Considérant que le service Population/Citoyenneté est doté de logiciels pour la gestion des actes d'état-civil, du cimetière et du recensement militaire dont le contrat de maintenance est arrivé à échéance ;

DECIDE

Article 1 : de conclure avec la société Logitud Solutions, N° SIRET 481 259 596 00023, un contrat pour la maintenance des progiciels SIECLE, SIECLE IMAGE, ETERNITE, ETERNITE-CARTO+ et AVENIR pour la gestion des actes d'état-civil, du cimetière et du recensement militaire.

- Durée : période initiale du 01/01/2022 au 31/12/2022 tacitement reconduit pour une période d'UN an, deux fois maximum
- Montant : 1.056,05 € HT / an

Ce montant sera révisé chaque année sur la base de l'indice Syntec

Article 2 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 31 janvier 2022

Acte rendu exécutoire après
publication en date du

Le Maire,



Vincent GOYET

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20220131-DEC2022-015-CC
Date de télétransmission : 01/02/2022
Date de réception préfecture : 01/02/2022